



# MUNICIPALITÉ DE CHÉNEVILLE COMTÉ DE PAPINEAU

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

**AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

Le rôle de perception, suite à l'imposition des taxes pour l'année 2022, est maintenant terminé et déposé à mon bureau.

L'envoi des comptes de taxes sera fait dans les délais impartis par la Loi, soit d'ici le 28 janvier 2022.

Ces taxes seront payables en tout ou en partie selon ce qui est prévu au règlement #2000-001. Les dates des paiements pour 2022 sont donc les suivantes : le 1<sup>er</sup> mars 2022 pour le premier versement et les 1<sup>er</sup> juin 2022 et 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour les deuxième et troisième versements.

Quiconque n'a pas reçu son compte de taxes dans les semaines suivants l'envoi, peut se présenter au bureau de la municipalité pendant les heures régulières afin d'en recevoir une copie.

Nous invitons les contribuables qui ont changé d'adresse à nous faire parvenir leurs nouvelles coordonnées afin d'éviter des frais d'intérêts supplémentaires. Nous vous prions de nous transmettre toute modification par courriel au [reception@ville-cheneville.com](mailto:reception@ville-cheneville.com) ou par téléphone au 819 428-3583, poste 1201.

**DONNÉ À CHÉNEVILLE CE 21<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JANVIER 2022**

---

Krystelle Dagenais, Directrice générale

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Krystelle Dagenais, directrice générale, de la municipalité de Chénéville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le 21 janvier 2022 entre 13h et 17h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vendredi 21 janvier 2022.

---

Krystelle Dagenais,  
Directrice générale